
Débat sur les rythmes scolaires Quels sont les véritables objectifs du ministre?

Le ministre de l'Education nationale a décidé de faire de la question des rythmes scolaires un nouveau grand chantier de réformes.

Depuis l'installation en septembre dernier du comité de pilotage de la conférence nationale des rythmes scolaires, les auditions et consultations se sont succédé dans les départements et académies, discussions auxquelles participent la FNEC FP et ses syndicats.

La Confédération a participé à l'audition organisée par le comité de pilotage.

La FNEC FP et ses syndicats, le SNUDI FO et le SNFOLC, ont participé pour la deuxième fois le 10 novembre à une audition organisée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale.

La FNEC FP FO pose la question : les conclusions sont-elles déjà écrites? S'agit-il d'un débat sur les rythmes scolaires ou de tout autre chose ?

La possibilité que chaque établissement et chaque école, par une délibération de son conseil d'école ou d'administration, fixe tout ou partie des dates des congés, l'organisation de la semaine scolaire est ouvertement envisagée.

Pour permettre la réduction des congés d'été la perspective d'un bac par module a été avancée.

Ces projets, s'inscrivant dans le dogme de l'autonomie à tout crin des établissements, préconisée par les réformes en cours dans le secondaire et par le rapport Reiss sur les E2P dans le primaire vont dans le sens d'une dénationalisation de l'Ecole.

Un recteur a posé la question : « Faut-il appliquer rigoureusement la même organisation des rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire? »

Les rythmes d'apprentissage des élèves de Dunkerque seraient-il à ce point différents de ceux de Montpellier? Qui devrait en juger? Les collectivités locales, les conseils d'administration et les conseils d'école?

Cette consultation est-elle un nouvel outil pour remettre en cause l'égalité républicaine et le caractère national de l'Enseignement ?

S'agit-il de justifier de nouvelles suppressions de postes ?

La réduction du temps d'instruction obligatoire (le chiffre de 100 heures pour le primaire a été avancé lors du débat budgétaire à l'Assemblée) est de plus en plus souvent avancée au profit d'activités péri et extrascolaires dans l'école.

Si les arguments avancés n'ont aucune portée scientifique, chacun comprend qu'ils présentent un avantage budgétaire certain : supprimer des postes pour prétendument « faire mieux avec moins »

La FNEC n'oublie pas qu'il y a 2 ans M. Darcos a supprimé 2 heures de classe pour 85% des élèves, ce qui a rendu les emplois du temps ingérables pour les enseignants et beaucoup de familles, mais a permis la suppression de 3000 postes de RASED

S'agit-il d'un moyen pour remettre en cause le statut national des personnels enseignants ?

La perspective de 26 heures de présence dans les établissements pour les enseignants du secondaire a été ouvertement envisagée, les obligations de service n'étant plus définies en heures de cours disciplinaires. L'abrogation des décrets du 25 mai 1950 est ainsi ouvertement envisagée.

Pour la FNEC ce choix de 26 heures prépare la mobilité imposée des personnels entre 1^{er} et 2nd degré déjà évoquée dans le rapport Reiss.

Si ces pistes devaient être confirmées la preuve serait apportée que le débat sur les rythmes scolaires n'est qu'un outil de la RGPP, de la remise en cause du caractère national de l'enseignement et de la remise en cause du statut des enseignants.

La FNEC FP FO alerte les personnels sur les véritables enjeux.

Elle demande au ministre de répondre aux demandes de garanties exprimées par la confédération FO:

- pas de remise en cause du rythme 7 semaines de classes / 2 semaines de congés ainsi que de la période des congés d'été
- pas d'augmentation du temps de présence et de travail des enseignants, pas d'annualisation de leur temps de service, maintien du statut national, aucune mise sous tutelle des conseils d'administration, conseils d'école et associations
- pas de confusion entre le scolaire et le périscolaire et de remise en cause de l'enseignement disciplinaire

Montreuil, le 18 novembre 2010